

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Ministère de la justice

**Arrêté du 14 SEP. 2021**

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2022, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse.**

**Le Garde des Sceaux, Ministre de la justice,**

Vu la loi<sup>o</sup> 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi<sup>o</sup> 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n<sup>o</sup>2005-532 du 24 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps des directeurs des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le décret n<sup>o</sup> 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2018 fixant les règles relatives à l'organisation générale et à la nature de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2021 autorisant l'ouverture de l'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement, au titre de l'année 2022, pour l'accès au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

**Arrête**

**Article 1**

Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de directeur hors classe des services de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2022 est composé comme suit :

Présidente :

- Madame D'ANDREA Florence, directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud ;

Vice-président :

- Monsieur Pierre PIBAROT, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Bouches-du-Rhône ;

Membres :

- Madame ARNOULD-COUDRAY Florence, responsable de la cellule de maîtrise des risques de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Est;
- Monsieur BONNEFEMNE Jean-Luc, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Aquitaine Nord ;
- Monsieur BORDES Rémy, proviseur honoraire de l'unité pédagogique régionale, Direction interrégionale des services pénitentiaires Grand-Est ;
- Madame DEWAMIN Françoise, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Pas-de-Calais;
- Madame LEGHAIT-GEORGET Frédérique, directrice territoriale adjointe de la protection judiciaire de la jeunesse Aube/Haute Marne;
- Monsieur MONTIGNEAUX Matthieu, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Rhône-Ain ;
- Madame MOUGLI Khaddouj, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Loire-Atlantique - Vendée ;
- Monsieur NAKIB Omar, directeur des services, chef de section au bureau des partenaires institutionnels et des territoires, sous-direction des missions de la protection judiciaire et d'éducation, direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

- Monsieur RENOUX Jean-Paul, Attaché principal, directeur des ressources humaines de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Centre-Est ;
- Madame SALOME Laurence, Attachée principale, Responsable de la section parcours et compétences de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud ;
- Madame ZAPARUCHA Cécile, Attachée principale, cheffe de la section coordination statutaire et questions juridiques, sous-direction des ressources humaines et des relations sociales, direction de la protection judiciaire de la jeunesse.

## Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **14 SEP. 2021**

Pour le Garde des Sceaux.  
Ministre de la Justice et par délégation  
Pour la Directrice de la Protection  
Judiciaire de la Jeunesse  
Le chef du bureau du recrutement  
et de la formation



Christophe TETEVIDE